

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14319**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master Droit, Économie, Gestion à finalité recherche et professionnelle Mention : Droit Public Spécialité : Droit et contentieux publics

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour , Recteur d'Académie Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours A : Droit et contentieux des libertés

Parcours B : Droit et contentieux des contrats publics

Les diplômés des parcours A et B sont respectivement des cadres supérieurs de collectivités publiques ou parapubliques, des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur, des avocats spécialisés et des juristes d'entreprises. En raison de la formation complète en droit public qui leur a été dispensée, ils présentent une polyvalence qui les rend aptes à répondre aux besoins et aux attentes des secteurs professionnels considérés.

Les diplômés du Parcours A et B identifient et analysent dans le cadre de recherches personnelles ou collectives des problématiques juridiques théoriques ou pratiques de droit public ; ils traitent ou défendent des dossiers juridiques d'ordre contentieux ou administratifs ; ils conseillent les entreprises et les administrations dans l'élaboration et la gestion de dossiers ou de projets touchant le domaine de l'action publique économique ou le domaine de la protection des droits et libertés.

Les diplômés du Parcours A, et dans une moindre mesure B, réalisent des travaux de recherches appliquées sur des problématiques de droit public

Les diplômés du Parcours B participent à l'élaboration de projets étatiques ou locaux ; ils en supervisent la gestion et l'exécution.

Les compétences principales des diplômés des **Parcours A et B** sont :

- avoir le sens de l'analyse technique et synthétique
- connaître les implications des textes constitutionnels, européens, législatifs et réglementaires en vue d'en maîtriser les contraintes contentieuses et non-contentieuses
- savoir diagnostiquer les problèmes théoriques et pratiques
- élaborer des rapports et documents de travail nécessaires à l'élaboration ou à l'exécution de projets étatiques ou locaux
- avoir le sens de l'organisation

Plus particulièrement, dans le cadre du Parcours A, le titulaire du diplôme est capable de :

- Entreprendre un travail de recherche individuelle ou collective
- Rendre compte oralement d'un travail de recherche théorique ou pratique
- Elaborer des rapports synthétiques ou de problématiques spécifiques
- Instruire et élaborer des mémoires de nature contentieuse ou pré-contentieuse
- Assurer le suivi de l'évolution des normes juridiques et anticiper les contraintes d'application
- Participer à l'organisation de manifestations collectives relatives aux disciplines majeures du droit public

Plus particulièrement, dans le cadre du Parcours B, le titulaire du diplôme est capable de :

- assurer le suivi de l'évolution des normes juridiques et comptables applicables à leur collectivité.
- orienter les recours gracieux et contentieux
- constituer des dossiers contentieux et assurer leur défense concrète
- instruire de nombreux dossiers tels, par exemple, des autorisations d'urbanisme afin de satisfaire les besoins des usagers.
- conseiller les collectivités et organismes publics pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets touchant à l'action économique, à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire ou à l'environnement
- veiller au respect des droits des usagers
- établir des réglementations d'utilisation de l'espace et/ou de développement de secteurs d'activités dans le but de rationaliser l'aménagement du territoire de la collectivité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces cadres diplômés peuvent intervenir dans les secteurs suivants :

- Défense et conseil juridique

- Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

En ce qui concerne le Parcours A et B, les diplômés sont destinés à occuper des postes ou exercer des métiers en correspondance directe avec les champs de la formation poursuivis, qu'ils sont salariés, fonctionnaires ou professions libérales, tels :

- Avocats spécialisés
- Chef de service contentieux ou juridique
- Chef de service juridique
- Juriste de contentieux
- Responsable de service juridique
- Cadre de direction des services centraux de l'Administration
- Cadre dirigeant/dirigeante d'administration centrale
- Cadre dirigeant/dirigeante d'administration d'un service territorial
- Directeur/ Directrice des services déconcentrés de l'Administration
- Directeur/ Directrice départemental ou régional des services déconcentrés de l'Administration
- Attaché territorial
- Chargé de mission

En ce qui concerne plus particulièrement le Parcours A,

- Enseignant-chercheur
- Maîtrise de conférence
- Professeur de l'enseignement supérieur
- Professeur des universités

En ce qui concerne plus particulièrement le Parcours B, les diplômés sont destinés en outre à occuper des emplois tels :

- Juriste d'affaire
- Juriste d'entreprise

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

PARCOURS A : DROIT ET CONTENTIEUX DES LIBERTES

Semestre 1 : M1

- UE 1 Questions constitutionnelles françaises et comparées (commun avec DCCP) (6 ECTS)
- UE 2 Droit de l'Union européenne (commun avec DCCP) (5 ECTS)
- UE 3 Théorie générale du contrat administratif (commun avec DCCP) (5 ECTS)
- UE 4 Théorie générale des droits et libertés (commun avec DCCP) (6 ECTS)
- UE 5 Contentieux judiciaire des libertés (5 ECTS)
- UE 6 Langue vivante (3 ECTS)

Semestre 2 : M1

- UE 7 Questions administratives (commun avec DCCP) (6 ECTS)
- UE 8 Autorités administratives indépendantes (commun avec DCCP) (5 ECTS)
- UE 9 Droit public des affaires (commun avec DCCP) (5 ECTS)
- UE 10 Droit européen des droits de l'homme (commun avec DCCP) (6 ECTS)
- UE 11 Mémoire thématique ou stage (6 ECTS)
- UE 12a Langue vivante + UE 12b Informatique (C2I Métiers du droit) (1+1 ECTS)

Semestre 3 : M2

- UE 1 Contentieux constitutionnel (commun avec DCCP) (8 ECTS)
- UE 2 Contentieux administrative (commun avec DCCP) (8 ECTS)
- UE 3 Fiscalité applicable aux collectivités publiques (commun avec DCCP) (3 ECTS)
- UE 4a Corps humain, biologie, dignité et intégrité de la personne ; 4b Libertés intellectuelles et politiques ; 4c Vie privée, données personnelles, libre développement de la personnalité ; 4d Police, sûreté, liberté d'aller et venir ; 4e Droit au juge, droit au procès équitable
- + 18 h DER sur l'ensemble de l'UE (9 ECTS)
- UE 5 Langue vivante (2 ECTS)

Semestre 4 : M2

- UE 6 Droits et libertés à caractère économique + UE 7 Droits et libertés à caractère social + UE 8 Principe d'égalité (10 ECTS)
- UE 9 Espace européen de liberté, de sécurité et de justice + UE 10 Droits et libertés en matière environnementale (5 ECTS)
- UE 11 Stage ou Mémoire (15 ECTS)

PARCOURS B : DROIT ET CONTENTIEUX DES CONTRATS PUBLICS

Semestre 1 : M1

- UE 1 Questions constitutionnelles françaises et comparées (commun avec DCL) (6 ECTS)
- UE 2 Droit de l'Union européenne (commun avec DCL) (5 ECTS)
- UE 3 Théorie générale du contrat administratif (commun avec DCL) (6 ECTS)
- UE 4 Théorie générale des droits et libertés (commun avec DCL) (5 ECTS)
- UE 5 Compétences des collectivités territoriales et des intercommunalités (commun avec CT) (5 ECTS)
- UE 6 Langue vivante (3 ECTS)

Semestre 2 : M1

- UE 7 Questions administrative (commun avec DCL) (6 ECTS)
- UE 8 Autorités administratives indépendantes (commun avec DCL) (5 ECTS)
- UE 9 Droit européen des droits de l'homme (commun avec DCL) (5 ECTS)
- UE 10 Droit public des affaires (commun avec DCL) (6 ECTS)
- UE 11 Enquête de terrain ou stage (6 ECTS)
- UE 12a Langue vivante + UE 12b Informatique (C2I Métiers du Droit) (1+1 ECTS)

Semestre 3 : M2

- UE 1 Contentieux constitutionnel (commun avec DCL) (8 ECTS)
- UE 2 Contentieux administratif (commun avec DCL) (8 ECTS)
- UE 3 Fiscalité applicable aux collectivités publiques (commun avec DCL) (3 ECTS)
- UE 4 Droit public des contrats ; UE 4a Droit des marchés publics ; UE 4b Droit des conventions de délégation de service public ; UE 4c Droit des contrats de partenariat et montages contractuels complexes ; UE 4d Contrats publics domaniaux ; UE 4e Contentieux contractuel + 18 h DER (9 ECTS)
- UE 5 Langue vivante (2 ECTS)

Semestre 4 : M2

- UE 6 Stage (20 ECTS)
- UE 7 Etudes de cas - Rédaction de clauses contractuelles (10 ECTS)

Dans le cadre de la formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des Unités d'Enseignement (U.E.) et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux et/ou contrôle continu. L'obtention du diplôme est prononcée à l'issue de la soutenance du travail réalisé en stage (rapport écrit et exposé).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Code de l'éducation Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	IDEM
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Numéro d'habilitation : 20070788-02 Arrêté du 06.05.2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

24 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.univ-pau.fr/odetud/>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-pau.fr/live/formations>

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Lieu(x) de certification :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, Site de Pau,UFR de Droit, d'Economie et de Gestion, Avenue du Doyen Poplawski - BP 1633 - 64016 PAU cedex.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, Site de Pau,UFR de Droit, d'Economie et de Gestion, Avenue du Doyen Poplawski - BP 1633 - 64016 PAU cedex.

Historique de la certification :